

Projet de vœu pour la création d'un jardin partagé au 4/6 de la rue Louis Blanc – projet voté dans le cadre du budget participatif 2015 de la Ville de Paris.

PREAMBULE

Dans le cadre du Budget participatif 2015 de la Mairie de Paris, la Maison du Canal, avec le soutien du Conseil de Quartier Grange aux Belles - Terrage et des habitants riverains a déposé – en février 2015 - le projet de la création d'un 'espace vert partagé' – Jardin partagé - sur la parcelle du 4/6 rue Louis Blanc. Le terrain, appartenant à Paris-Habitat, est actuellement sous-utilisé, avec un droit de passage, un état de pollution à déterminer après le départ de la Station Essence Esso et une interdiction de construire sur une certaine partie.

Cette parcelle a toujours été l'objet d'une grande attention de la part de ses riverains, il y a une dizaine d'année déjà, suite à un premier projet de Paris- Habitat d'une construction d'un immeuble de neuf étages entre le 2 et le 10 de cette même rue, les riverains avaient déposé une pétition. Paris-Habitat avait finalement dû renoncer à son projet étant donné les nuisances imposées aux riverains et aux problèmes posés par la dépollution de la parcelle.

En 2013, des habitants du 2 et du 10 rue Louis Blanc, avec la Maison du Canal et l'Association Robert Desnos ont lancé un questionnaire auprès des riverains (environ 300 habitations) pour connaître leurs souhaits quant à l'utilisation de cette parcelle. Les réponses reçues ont montré que les habitants concernés les plus proches étaient favorables à l'aménagement d'un JARDIN PARTAGE.

Le sujet de l'utilisation de cette parcelle après sa dépollution a régulièrement fait l'objet de débats au Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage de 2010 à 2015, les résultats des questionnaires ont été évoqués dans une plénière qui a retenu le projet de Jardin partagé – choix qui fut porté à l'attention du maire de notre arrondissement par voie de courrier. En forme de réponse, une réunion a eu lieu à la Mairie en présence du Cabinet du Maire, de Paris-Habitat, du Conseil de Quartier, de la Régie de Quartier où nous avons pu obtenir l'accord de Paris-Habitat pour la mise en oeuvre d'un Jardin Partagé sur la moitié de la parcelle. Mais suite à cette réunion, le Conseil de Quartier et la Maison du Canal, nous n'avons pas pu mettre en oeuvre la décision (difficultés de contact avec Paris-Habitat).

Compte tenu de la situation – et dans la continuité de ces actions – la Maison du Canal – Régie de Quartier du 10^{ème} en accord avec le Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage et soutenu par les habitants, a soumis en février 2015 un projet d' « espace vert partagé » - JARDIN PARTAGE – dans le cadre du Budget participatif 2015. Celui-ci a été enregistré et budgété par la Mairie de Paris, puis soumis en septembre 2015 au vote des habitants. Ceux-ci ont approuvé le projet et permis, grâce à plus de 1400 votes favorables, qu'il soit retenu.

Enfin, après un certain trouble créé au début de l'année 2016 par l'intention révélée d'un nouveau projet de construction de Paris-Habitat-Ile-de-France, nous avons été officiellement informés, lors du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage qui s'est tenu en assemblée plénière le 12 mai 2016, que la Ville de Paris confirmait la vocation de ce terrain à accueillir un JARDIN PARTAGE en s'opposant au projet de construction, et que, dès lors, rien ne s'opposait à l'avancée du projet.

L'assemblée plénière du 12 mai dernier a immédiatement décidé, à l'unanimité, la création d'un comité de pilotage constitué de membres du Conseil de Quartier Grange aux Belles-Terrage, des associations intéressées - Maison du Canal/Régie de Quartier du 10^{ème} - Robert Desnos – Amicales des Riverains - pour la bonne conduite et la mise en œuvre du Jardin Partagé du 4/6 rue Louis Blanc, en coordination avec la Mairie du 10^{ème} et la Mairie de Paris. Nous proposons une première réunion de ce Comité de pilotage dans la suite de ce vœu aux alentours du 15 juin 2016.

VOEU

Le Conseil de Quartier Grange aux Belles-Terrage et les associations associées se félicitent du respect du vote des parisiens pour ce projet et soumettent ce vœu au prochain Conseil d'Arrondissement :

Nous demandons ce soir au Conseil d'arrondissement du 10^{ème} arrondissement la confirmation de la volonté de la Mairie de Paris, l'assurance qu'aucune construction ne peut désormais voir le jour sur cette parcelle du 4/6 rue Louis Blanc et donc que, sur ce terrain désormais dédié à l'établissement d'un Jardin Partagé, peut se poursuivre sereinement ce projet exemplaire en ce qui concerne la démarche de la Démocratie Locale dans le Quartier Grange aux Belles-Terrage, qui a été élaboré progressivement depuis 10 ans avec les

habitants riverains, le Conseil de Quartier, l'Association Robert Desnos et la Maison

du Canal/Régie de Quartier du 10 ème et voté au Budget Participatif 2015.
Le Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage, par l'intermédiaire de son Équipe d'Animation souhaite que lui soit adressé ainsi qu'à la Maison du Canal - les attestations et certificats de dépollution de cette parcelle et que soient prise rapidement toute mesure de dépollution complémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'utilisation sans risque de tout ou partie de la parcelle. Les calendriers envisagés devraient être présentés à la première réunion du Comité de pilotage constitué pour la réalisation de ce projet afin de permettre éventuellement le démarrage du Jardin Partagé avec des bacs 'hors sol'.

Pour lecture au pré-conseil du Conseil d'arrondissement du 30 MAI 2016. L'Equipe d'animation du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage.